



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Centre National de la Propriété Forestière

Sommaire

3	Édito
4	FOCUS 2021 : accompagner
5	2021 en BREF : impliquer
6	Temps forts
10	Présentation des missions
11	OBJECTIF 1
12	GÉRER / Plan de relance et gestion de crise : comment reconstituer les forêts sinistrées (Grand Est)
13	MOBILISER / L'animation territoriale pour dynamiser la gestion des forêts d'Occitanie : l'outil PDM / rencontre avec Aurélien Colas (Occitanie)
14	MOBILISER / Peuplier : valorisation et mobilisation / rencontre avec Clémence Besnard et Tess de Backer (Hauts de France)
15	PRÉSERVER / Natura 2000 Sologne, le plus grand site forestier terrestre d'Europe (Ile-de-France-Centre-Val de Loire)
16	VALORISER / Un partenariat territorial corse autour du liège (Corse)
17	OBJECTIF 2
18	FORMER / La formation des propriétaires forestiers par les FOGEFOR / rencontre avec Stéphanie Joumel (Auvergne-Rhône-Alpes)
19	FAIRE PARTICIPER / La recherche participative par les Groupes de Progrès (Nouvelle Aquitaine)
20	S'ADAPTER / Le projet « RAISON » face au changement climatique (Normandie)
21	RESTAURER / Le regroupement au service de la gestion après incendie (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
22	INNOVER / Un partenariat solide et durable avec DIM pour atténuer le réchauffement climatique (Bourgogne-Franche-Comté)
23	OBJECTIF 3
24	S'ORGANISER / La certification Qualiopi des formations professionnelles du CNPF-IDF (Institut pour le Développement Forestier)
25	PARTAGER / Les forestiers et l'urbanisme (Bretagne-Pays de la Loire)
26	COMMUNIQUER / Modernisation des sites internet du CNPF / rencontre avec Richard Lehaut et Vincent Turret (Services généraux)
27	Bilan financier et bilan social 2021
28	Organigramme
30	Gouvernance
31	Contacts et adresses

Comme en 2020, 2021 a été marquée par la crise sanitaire, qui a impacté l'organisation du travail des équipes et le fonctionnement du CNPF comme celui de ses partenaires. Malgré ce contexte sous contrainte, l'Établissement a su s'adapter et se projeter dans l'avenir.

En effet, 2021 a été une année charnière pour le développement du CNPF.

Plusieurs étapes doivent être soulignées :

- une nouvelle stratégie a été élaborée par les élus puis approuvée en conseil d'administration en avril,
- Anne-Marie Bateau a été élue Présidente du Conseil d'administration du CNPF suite au départ d'Antoine d'Amécourt en octobre ;
- le Contrat d'Objectifs et de Performance 2022-2026 a été voté par le Conseil d'administration et validé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en novembre.

L'année a également vu la confirmation par la loi Climat de l'importance d'une garantie de gestion durable pour les petites surfaces forestières, par le maintien du Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles avec programme de coupes et travaux.

Il est difficile d'être exhaustif mais il faut insister sur les nombreuses évolutions de l'Établissement :

- la création du service d'utilité forestière « C+For » qui valorise le travail de conception pour le développement du Label Bas Carbone en forêt engagé par l'IDF avec les Centres régionaux ;
- la certification Qualiopi qui reconnaît la qualité professionnelle des formations organisées par l'IDF ;
- l'accélération de la transformation numérique avec, d'une part, le lancement du projet « Smart CNPF » qui va transformer les outils métiers pour permettre aux agents d'être davantage auprès des propriétaires et, d'autre part, un nouveau système d'information des ressources humaines.

Le CNPF s'est aussi fortement engagé dans l'accompagnement des propriétaires et des gestionnaires pour la mise en œuvre du plan de relance, dans les régions les plus touchées. L'outil BIOCLIMSOL, élaboré par l'IDF, a pris dans ce cadre son plein développement après plusieurs années d'élaboration.

Enfin, le CNPF a participé aux Assises de la forêt et du Bois. Il a également pris part à quelques manifestations d'envergure telles que FOREXPO et le Congrès Mondial de la Nature (UICN).

Nous remercions très sincèrement l'ensemble des personnels pour le travail accompli et les résultats obtenus ainsi que tous ceux qui par leur engagement et leur implication au quotidien contribuent à l'efficacité, la reconnaissance et la notoriété du CNPF.

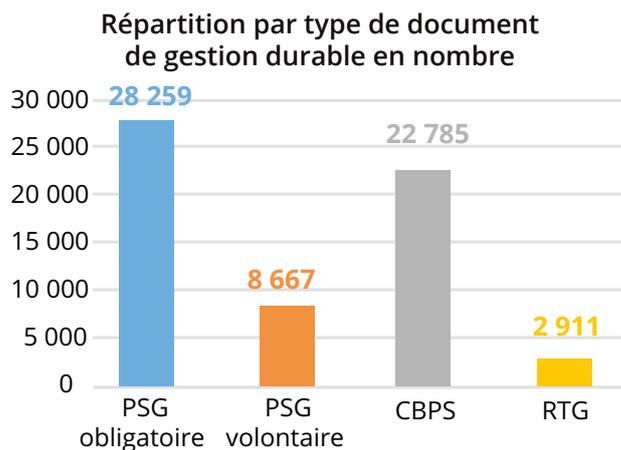
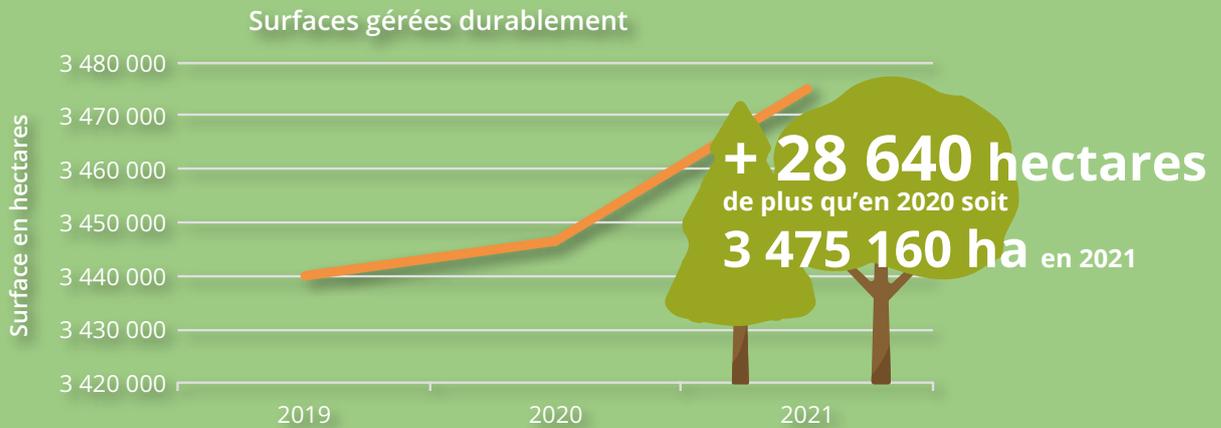


Claire Hubert,
Directrice générale du CNPF

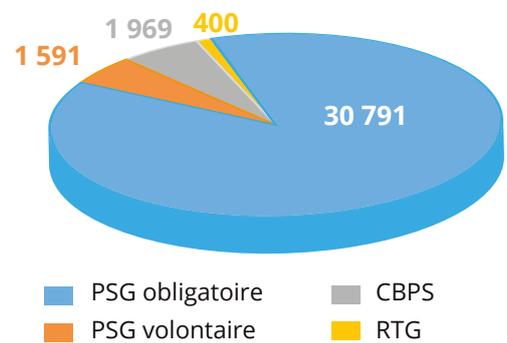


Anne-Marie Bateau,
Présidente du Conseil d'administration du CNPF

Développer la gestion durable

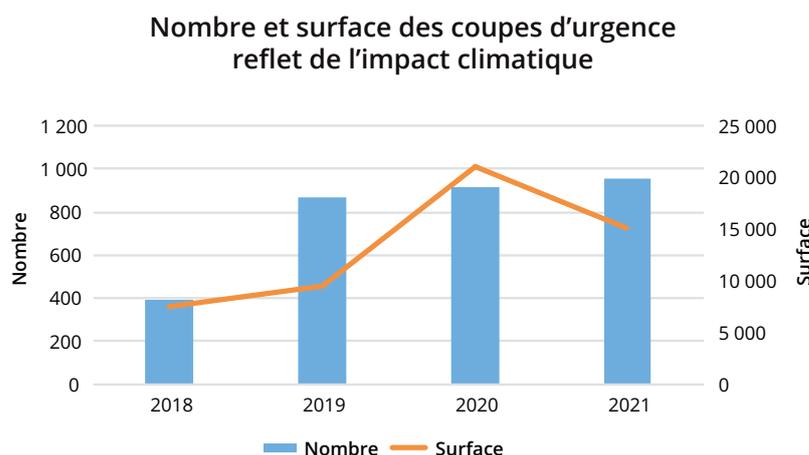


Proportion de chaque type de document de gestion durable en surface



Accompagner la gestion de crise

(Impacts répétés des changements climatiques)



Les coupes d'urgence sont notamment réalisées pour empêcher la prolifération d'un ravageur.

On remarque l'augmentation fulgurante à partir de 2019 et leur maintien depuis.

Chaque demande doit être instruite par les agents du CNPF.

Les deux régions les plus touchées sont Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est.

Inclure les propriétaires dans la recherche appliquée



Le CNPF appuie et coordonne le réseau national des organismes de développement forestier : centres d'études techniques et économiques et d'expérimentations forestières (CETEF) et groupements de développements (GDF). Ces associations locales regroupent les propriétaires forestiers qui veulent améliorer leurs pratiques sylvicoles et mener une gestion forestière dynamique.

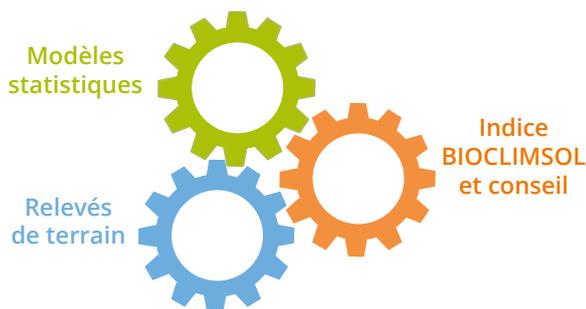
Apporter de l'expertise pour la mise en œuvre de nouveaux outils

85 gestionnaires forestiers privés formés

à **BIOCLIMSOL** ¹

¹ dans le cadre d'une convention FSFB pour faciliter la mise en œuvre du « Plan de relance ».

Un outil basé sur un processus itératif d'amélioration continue



Webinaires spécialisés sur l'adaptation des forêts au changement climatique : Mise en œuvre du plan de relance, Esperence et ClimEssence

Sensibiliser le public

50 animations
La forêt s'invite à l'école
soit **6 fois plus** qu'en 2020 !

135 000 vues
pour la planche
de BD avec Squirou



Temps forts

Janvier 2021

ANNÉE COVID

L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire. Le CNPF s'est adapté pour poursuivre son activité et ses missions de service. Les réunions forestières, stages et Fogefor ont eu lieu dans le respect des règles sanitaires ou sous forme de visioconférences ou webinaires.

Sur le terrain, les agents du CNPF ont continué d'assurer leurs tâches essentielles : instruction des PSG, visites conseil, PDM, DSF¹, placettes d'expérimentations, inventaires... en lien avec les propriétaires forestiers et dans le respect des gestes barrières.

Février 2021

RENCONTRE EN FORÊT DE LA MISSION DU CGAAER EN CHARGE DU BILAN DU COP DU CNPF

Le CNPF est lié à l'État par un contrat d'objectifs et de performance (COP) qui couvre la période 2017-2021. En novembre 2020, deux ingénieurs généraux du CGAAER (Benoît Assémat et Charles Pujos) ont été chargés d'évaluer les résultats de ce COP et de formuler des recommandations pour celui de 2022-2026. Outre les rencontres multiples, notamment dans les délégations régionales du CNPF, les deux missionnés se sont rendus en février en Corrèze pour questionner des élus du CRPF Nouvelle-Aquitaine et des salariés directement sur le terrain. Une présentation des outils métiers leur a été faite. Le rapport final a été présenté en septembre 2021.

Mars 2021

WEBINAIRE SUR LE VOLET FORESTIER DU PLAN DE RELANCE

Le CNPF a organisé le 22 mars un webinaire sur la mise en œuvre du plan de relance en forêt privée.

Le webinaire a été introduit par Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui a rappelé que le plan de relance consacre 150 millions d'euros pour engager le renouvellement forestier dans un contexte de changement climatique et de crise sanitaire. Il a souligné l'importance du CNPF en tant qu'accompagnateur des propriétaires forestiers face à ces défis.

Les trois séquences destinées aux gestionnaires professionnels de forêts privées, pour les accompagner dans la mise en œuvre du plan de relance, sont disponibles en replay sur la chaîne YouTube du CNPF.



¹ PDM : Plan de Développement de Massif ;
DSF : Département Santé des Forêts

Avril 2021

VOTE DE LA STRATÉGIE DU CNPF EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

La stratégie du CNPF, fruit d'une réflexion de l'ensemble de l'Établissement et de ses élus, a été présentée et approuvée lors du Conseil d'Administration du 22 avril.

La stratégie engage l'Établissement pour les cinq prochaines années et oriente le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP 2022-2026) vers 4 priorités : le développement de la gestion durable en forêt privée, l'adaptation des forêts aux aléas, le développement économique des territoires et la transformation numérique de l'Établissement.

Mai 2021

GUIDE DU POPULICULTEUR BRETON

À l'occasion d'une journée de sensibilisation sur la place et l'intérêt de la populiculture en Bretagne, le *Guide du populteur breton* a été présenté à l'ensemble des acteurs de la filière et de l'environnement... Il promeut les principes de gestion durable et multifonctionnelle par une populiculture raisonnée, à la fois respectueuse de l'environnement et en phase avec le contexte économique actuel.



Juin 2021

DÉPLOIEMENT DE BIOCLIMSOL

Le projet Life Foreccast coordonné par le PNR du Haut Languedoc (Occitanie) a été lauréat du prix LIFE Awards 2021 qui récompense les projets les plus innovants et les plus efficaces parmi ceux financés par les programmes européens LIFE. L'application mobile Foreccast by BIOCLIMSOL du CNPF est issue de ce projet.

Depuis juin, tous les techniciens du CNPF sont formés à l'utilisation de BIOCLIMSOL et ont reçu une tablette connectée de terrain. Ils peuvent ainsi réaliser un diagnostic sylvo-climatique lors de visites-conseil.

Juillet 2021

VISITE DU PREMIER MINISTRE EN VENDÉE

Le 24 juillet, le Premier Ministre Jean Castex s'est déplacé en Vendée pour soutenir la filière. Antoine d'Amécourt était présent pour représenter le Centre National de la Propriété Forestière. Cette journée a été l'occasion de visiter la scierie PiveteauBois, un des leaders français du bois de construction et de rappeler que la production de bois se fait sur un temps long et qu'elle est directement soumise aux impacts du changement climatique. Le Premier Ministre a annoncé les Assises de la Forêt et du Bois et 100 millions d'euros supplémentaires pour le Plan de Relance.



(Suite)

Temps forts

Août 2021

BARBARA POMPILI SOUTIENT LE LABEL BAS CARBONE

Après avoir visité un massif forestier ayant subi un incendie dans le Vaucluse, la Ministre de la Transition Écologique Barbara Pompili s'est rendue en Ardèche le 26 août sur un projet labellisé Bas Carbone, mené grâce à l'accompagnement du CNPF, par l'ASLGF des Cévennes ardéchoises et financés par le groupe La Poste. Elle a appelé à développer le Label Bas Carbone, demandant officiellement aux entreprises d'accroître le financement de travaux dans ce cadre, à hauteur de 1 million de tCO₂ pour 30 M € de fonds d'entreprises (soit 30 €/tCO₂).

LES CODES DE BONNES PRATIQUES SYLVICOLES (CBPS) SONT MAINTENUS

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dites loi Climat et Résilience (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) a confirmé la possibilité d'adhérer à un Code des bonnes pratiques sylvicoles au-delà du 31 décembre 2021 pour tout propriétaire de forêt de moins de 25 ha mais à la condition expresse de soumettre à l'approbation de la délégation régionale du CNPF un programme de coupes et travaux (CBPS+).

Septembre 2021

DEUX PARTENARIATS STRATÉGIQUES

> Le CNPF et l'INRAE ont signé le 3 septembre une convention qui vient sceller un nouveau partenariat institutionnel dans le cadre de CiTIQUE, un programme de recherche participative destinée à mieux connaître les tiques et les agents infectieux qu'elles transmettent et permettre le développement de nouveaux outils de prévention des maladies transmises par les tiques.

> Le 24 septembre, le CNPF et l'ONF ont signé une convention de partenariat au bénéfice des forêts françaises, qu'elles soient publiques ou privées. Quatre axes seront développés :

- recherche et développement, en particulier sur l'adaptation des forêts au changement climatique ;
- techniques de gestion préservant les sols ;
- nouvelles technologies destinées à l'acquisition de données forestières ;
- communication commune destinée aux professionnels et au grand public.

LE CNPF PARTICIPE AU CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE À MARSEILLE (UICN)

Le CNPF présentait le projet MEDForFUTUR en partenariat avec l'ONF dans la partie virtuelle de l'événement. Ce projet avait pour objectif de développer l'adaptation au changement climatique par l'enrichissement des forêts en espèces plus adaptées. Une vidéo a été réalisée en commun pour l'occasion : <https://youtu.be/wtnMHyNA2h0>. Le CNPF a également participé à une table ronde organisée par FNE sur le renouvellement des forêts françaises en temps de changement climatique.

Octobre 2021

Nouvelle présidence et nouveau bureau au CNPF : Anne-Marie Bareau succède à Antoine d'Amécourt

Anne-Marie Bareau a été élue le 13 octobre par le Conseil d'administration du CNPF. Propriétaire dans le Centre de la France, elle est aussi présidente de l'IDF et du CRPF Auvergne Rhône-Alpes. Femme de terrain, elle va s'attacher à conforter le positionnement du CNPF au service des propriétaires forestiers privés et poursuivre la modernisation de l'Établissement avec son nouveau bureau :

- Yannick Bournaud, Président du CRPF Occitanie
- Charles de Ganay, Vice-président du CRPF Bourgogne-Franche-Comté
- Bruno Lafon, premier Vice-président du CNPF, Président du CRPF Nouvelle-Aquitaine
- Amaury Latham, Président du CRPF Normandie
- Vincent Ott, deuxième Vice-président du CNPF, Président du CRPF Grand-Est
- Jean-Pierre Piganiol, Président du CRPF Ile-de-France-Centre Val de Loire



Novembre 2021

ADOPTION DU COP 2022-2026 EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 24 novembre, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le texte du Contrat d'objectifs et de performance (COP 2022-2026). Ce COP, fruit du travail de concertation des élus et de l'ensemble des équipes du CNPF, formalise les priorités d'actions pour les 5 ans à venir. Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a également donné son accord à ce COP, en préalable à sa signature.

Décembre 2021

REGROUPEMENT À ORLÉANS

Plusieurs services du CNPF ont déménagé à Orléans : le CRPF Ile-de-France Centre-Val de Loire, une partie de l'Institut pour le développement forestier (service R&D du CNPF) et le service du développement numérique du CNPF sont désormais regroupés près de la cité administrative Coligny et de la gare. Ce nouveau site devient ainsi le plus important du Centre National de la Propriété Forestière.

Missions et organisation

Le CNPF est l'Établissement public de l'État à caractère administratif au service des propriétaires forestiers (3,3 millions de propriétaires forestiers, 12,6 millions d'hectares soit environ 23 % du territoire).

Le CNPF a une mission générale de développement, d'orientation de la gestion et d'amélioration de la production des forêts privées ; le code forestier lui a confié trois missions particulières :

Orienter la gestion

En élaborant les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole, ainsi que les codes des bonnes pratiques sylvicoles des forêts privées et en agréant les plans simples de gestion établis par les propriétaires, obligatoires à partir de 25 ha, ou volontaires à partir de 10 ha, pour leurs forêts, ainsi que les règlements types de gestion, établis par les coopératives et experts forestiers pour leurs adhérents ou clients.

Conseiller et former

En vulgarisant les méthodes de sylviculture, qu'il s'efforce de perfectionner et d'adapter par des études et expérimentations, et en exerçant une action plus générale de conseil et de formation technique auprès des propriétaires forestiers en vue de favoriser la mobilisation des bois.

Regrouper

En développant toutes formes de regroupement des propriétaires, notamment la coopération, pour la gestion des forêts, la vente des produits, la réalisation de travaux forestiers ou l'amélioration des structures foncières dans l'objectif de mobiliser plus. Ces regroupements sont fréquemment issus de travaux d'animation territoriale, au plus près du terrain.

En exerçant ces missions, le CNPF réalise également des missions d'intérêt général de surveillance de la santé des forêts, de la protection de l'environnement, de développement durable, d'aménagement du territoire et encore de prévention des risques.

Le CNPF est administré par un conseil d'administration constitué très majoritairement de représentants des propriétaires forestiers, élus par les conseils des CRPF. Les conseils des CRPF sont eux-mêmes composés aussi très majoritairement de représentants élus par les propriétaires forestiers et leurs organisations représentatives tous les 6 ans.

Son organisation est la suivante :

- un niveau régional ou interrégional, les 11 CRPF, au plus près du terrain. Les conseils des CRPF sont directement chargés par la loi de l'orientation régionale de la gestion des forêts privées et de l'agrément des documents de gestion correspondant ;
- un service spécialisé de Recherche & Développement et de valorisation des résultats, l'Institut pour le Développement Forestier ;
- au niveau national, l'Établissement dispose d'une direction générale qui veille à l'optimisation et à la dynamique de son évolution pour les aspects « métiers », ressources humaines, comptables et financiers.

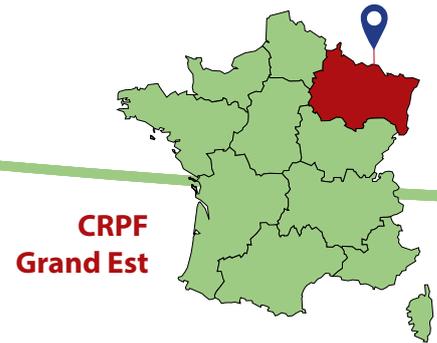


Objectif 1

GÉRER
MOBILISER
PRÉSERVER
VALORISER

Améliorer
la gestion durable
en forêt

Objectif 1/ GÉRER



Plan de relance et gestion de crise : comment reconstituer les forêts sinistrées

Dans le Grand-Est, la surface de forêt privée à reconstituer en raison de la crise des scolytes était estimée à 10 000 hectares d'épicéas. C'était sans compter les dépérissements de frênes, de hêtres, de chênes, ou encore de sapins venus grossir ce chiffre. Le CRPF Grand-Est s'est mobilisé pour répondre aux sollicitations des propriétaires et des gestionnaires qui souhaitent reconstituer ces forêts sinistrées.

Le Plan de relance, une opportunité à saisir

Le travail d'animation et de communication auprès des propriétaires sur le plan de relance (« volet renouvellement forestier ») a porté ses fruits. En collaboration avec le CRPF Bourgogne-Franche-Comté, plusieurs documents ont été diffusés par le biais de courriers, d'articles de presse dans Forêts privées du Grand-Est, dans Forêt Entreprise (n° 257 mars-avril 2021), et sur le site internet du CRPF. Par exemple, le suivi des déclarations de coupe d'urgence, initié en 2018, a permis d'informer par courrier chacun des propriétaires concernés (340 propriétaires). Les équipes du Grand-Est ont ainsi été sollicitées plus d'une centaine de fois par des propriétaires désireux d'en apprendre davantage sur ce dispositif, ayant besoin d'aide pour déposer leur dossier en ligne ou encore souhaitant faire valider leur fiche diagnostic. Aujourd'hui, ces deux CRPF sont en tête des dépôts de dossiers Plan de relance.

Former au diagnostic de stations et au choix des essences

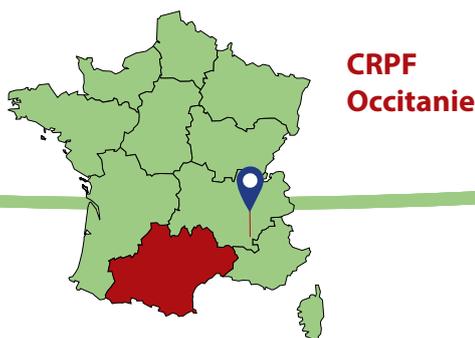
Depuis plusieurs années, le CRPF Grand-Est élabore des outils d'aide au diagnostic de stations et au choix des essences pour répondre aux sollicitations croissantes des propriétaires et des gestionnaires. Un nouveau guide de stations sur les Plateaux Calcaires du Nord-Est (Calclim), intégrant le changement climatique dans le

choix des essences, est paru en 2021. Un guide de stations du même type est en cours d'élaboration sur le massif vosgien (Climvosges), région où les attentes sont très fortes. En parallèle, des formations ont permis de présenter les différents outils d'aide aux choix des essences et de former environ 150 gestionnaires.

Les gestionnaires ont aussi montré un vif intérêt pour l'autécologie de certaines essences dans le contexte de changement climatique. Une liste d'essences à tester par grandes familles de sols de la région Grand-Est est en cours de rédaction afin, à terme, d'implanter de nouveaux dispositifs expérimentaux en collaboration avec les gestionnaires. Ces informations permettront de compléter les résultats obtenus grâce aux programmes de tests de nouvelles essences dans lesquels le CRPF est impliqué, tels que Esperense et FuturForEst.

Réfléchir à des itinéraires de reconstitution

La constitution d'un centre de ressources sur les itinéraires de reboisement post-crisis a été initiée. Un premier stage de 6 mois a permis d'étudier la reconstitution par placeaux. Le travail de recensement de chantiers originaux (enrichissement en faible densité, libre évolution, plantation mélangée...) continuera pendant encore plusieurs mois. Les données rassemblées serviront à alimenter la réflexion avec les gestionnaires pour définir des itinéraires de reconstitution, utiles pour les années à venir.



L'animation territoriale pour dynamiser la gestion des forêts d'Occitanie : l'outil PDM

Rencontre avec Aurélien Colas, technicien forestier au CRPF Occitanie

En quoi consiste votre métier ?

Ma principale mission est le développement forestier via l'animation territoriale dans le cadre d'un Plan de Développement de Massif (PDM). Mon métier consiste à faire prendre conscience aux propriétaires forestiers de l'intérêt de connaître et gérer leur patrimoine boisé. Je fais le lien entre les élus locaux, soucieux de valoriser les ressources du territoire en circuit court dans le cadre d'une gestion durable, les propriétaires forestiers, souvent néophytes en matière de gestion forestière, et les professionnels dépendant largement des forêts privées pour approvisionner la filière bois (70 % de la forêt du département est privée). Le challenge est de parvenir à concilier les attentes individuelles de chaque acteur au profit de l'intérêt général d'une forêt gérée durablement.

Quelle a été votre action marquante en 2021 ?

Après un état des lieux de la forêt du territoire du Cœur et des Coteaux du Comminges en 2020, qui a permis de montrer aux élus locaux l'importance de la ressource forestière et son potentiel de valorisation, l'année 2021 a été riche en rencontres avec les propriétaires forestiers du PDM chez qui je réalise des visites diagnostics.



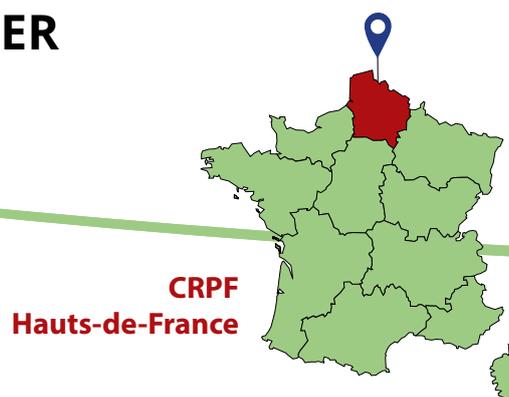
Pourtant, avec un effort d'animation, on voit émerger des chantiers de gestion durable qui n'auraient pas vu le jour sans notre intervention. Si le propriétaire est enchanté, le sentiment de satisfaction est très important.

Les 43 diagnostics réalisés sur 134 ha ont montré les possibilités d'amélioration et de récolte des bois. Il faut maintenant transformer l'essai en incitant au regroupement des chantiers pour faciliter les opérations dans ces forêts morcelées des coteaux du Comminges.

Qu'est-ce que vous aimez le plus dans votre métier ?

À la différence d'autres missions que mène le CNPF, l'animateur PDM part souvent d'une page blanche (propriétaires néophytes, forêts morcelées et non gérées depuis de longues années) où tout porterait à croire qu'aucune intervention raisonnée ne pourrait y être effectuée. Pourtant, avec un effort d'animation, on voit émerger des chantiers de gestion durable qui n'auraient pas vu le jour sans notre intervention. Si le propriétaire est enchanté, le sentiment de satisfaction est très important.

Objectif 1/ MOBILISER



Peuplier : valorisation et mobilisation

Rencontre avec Clémence Besnard (à droite) et Tess de Backer (à gauche), techniciennes au CRPF Hauts-de-France. La région Hauts-de-France est très populeicole (45 000 ha de peuplier). Face à la diminution de la replantation après récolte (1 ha sur 3 non replanté), le Plan Peuplier est né pour relancer la plantation et communiquer sur les avantages de l'élagage du peuplier.

En quoi consiste votre métier ?

Clémence : je suis technicienne de secteur pour l'Aisne et correspondante observatrice pour le Département Santé des Forêts. Je suis aussi référente peuplier pour la région et animatrice de l'Association « Peuplier Nord Pas-de-Calais Picardie ». Par le biais de ma mission régionale sur le peuplier, je suis amenée à travailler sur l'expérimentation des nouveaux cultivars et donc avec l'ensemble de la filière régionale.

Des réunions de vulgarisation près des populeiculteurs, gestionnaires et étudiants rencontrent un vrai succès chaque année...

Tess : en tant que chargée de mission « développement du peuplier », j'anime le groupe de travail peuplier régional en lien avec Fibois Hauts-de-France et l'Association Peuplier régionale autour du Plan Peuplier. Cette mission interprofessionnelle permet de trouver des actions concrètes de redynamisation de cette essence dans la région. Ce travail vient en complément des missions de terrain du CRPF menées par Clémence, à laquelle j'apporte un appui sur l'expérimentation et l'Association Peuplier. Mes missions concernent aussi la biodiversité forestière (réalisation de diagnostics IBP¹, accompagnement pour la création, la restauration ou l'entretien de milieux associés à la forêt comme les mares, etc.).



Quelle a été votre action marquante en 2021 ?

Clémence : depuis quatre ans, le CRPF anime des réunions de vulgarisation sur le thème de la populeiculture auprès des populeiculteurs, gestionnaires et étudiants. Ces réunions rencontrent un vrai succès et sont une occasion d'échanger sur les sujets abordés (entretiens et élagage, environnement, aspects sanitaires, cultivars, certification, réglementation sur l'eau ou encore valorisation du peuplier par l'aval) en plus d'améliorer les connaissances des populeiculteurs et de répondre à leurs interrogations.

Tess : en 2021, le Plan Peuplier a été finalisé et validé par le groupe de travail régional. Il est défini en quatre volets (« communication », « dynamisation de la filière et gestion durable », « utilisation du bois de peuplier », « innovations en peuplier ») et sera présenté courant 2022 à la Région dans le but d'obtenir un soutien financier pour les populeiculteurs des Hauts-de-France, au travers notamment d'une aide à l'élagage.

Qu'est-ce que vous aimez le plus dans votre métier ?

Clémence : avant tout le contact, les rencontres, les histoires des collègues, des propriétaires et des autres acteurs que je rencontre régulièrement. J'aime aussi la transmission, l'échange sur le savoir de chacun.

Tess : la multifonctionnalité des sujets liés à la forêt qui permet de toucher à des domaines de connaissances extrêmement variés et d'évaluer les besoins et attentes des nombreux acteurs qui travaillent à son contact.

¹ IBP : Indice de Biodiversité Potentielle



CRPF
Île-de-France Centre-Val de Loire

Natura 2000 Sologne, le plus grand site forestier terrestre d'Europe

La Sologne est une vaste région naturelle (346 000 ha) préservée par un classement en site Natura 2000. Le CRPF Ile-de-France Centre-Val de Loire porte l'animation opérationnelle de la ZSC¹ Sologne depuis 2009 et a développé de nombreuses collaborations dans ce cadre pour préserver le paysage solognot.

La démarche d'animation territoriale

En Sologne, il s'agit d'abord de faire prendre conscience des richesses biologiques que peuvent héberger les territoires, puis de délivrer des conseils de gestion, le tout dans le respect de la propriété privée.

Pour les propriétaires qui le souhaitent, une expertise scientifique (gratuite et sans engagement) peut être réalisée. Elle permet d'obtenir une cartographie des habitats patrimoniaux présents sur la propriété ainsi que des préconisations de gestion spécifiques. Depuis les premières expertises, 26 % du site a ainsi été cartographié et environ 2 % est reconnu d'intérêt européen, soit près de 2 000 ha.

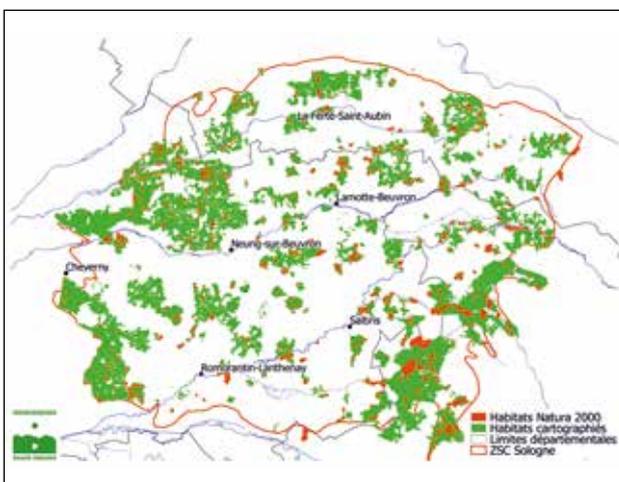
Le diagnostic scientifique peut déboucher, selon les cas, sur la mise en œuvre de chartes et contrats Natura 2000, ou sur des actions d'animation territoriales en partenariat avec les acteurs locaux

Natura 2000 au secours de la biodiversité des étangs

Depuis la fin du XX^e siècle, la pisciculture est en nette régression en Sologne. Les étangs sont de moins en moins gérés et la saulaie colonise rapidement les berges. Elle entraîne la disparition des végétations hélophytiques³ et aquatiques d'intérêt européen. À cause de ce phénomène, la biodiversité (oiseaux, insectes...) ne trouve plus un écosystème favorable à son développement. Natura 2000 Sologne et la Fédération départementale des chasseurs du Loir-et-Cher ont proposé à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, un projet d'arrachage des saules sur les étangs en faveur d'une restauration écologique. L'initiative a reçu un avis favorable et a permis de restaurer 15 étangs en 2 ans.

Un bel exemple de partenariat constructif et réussi en faveur de la biodiversité végétale, animale et paysagère de Sologne !

Avancement de la cartographie des habitats naturels de la Sologne (source : CBNBP²)

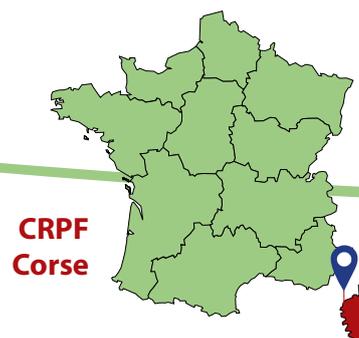


¹ ZSC : Zone Spéciale de Conservation, directive de l'Union européenne 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la faune et de la flore sauvages.

² CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.

³ Hélophyte : plante des milieux humides s'enracinant dans la vase et dont les tiges feuillées et les fleurs se développent au-dessus de l'eau.

Objectif 1/ VALORISER



Un partenariat territorial corse autour du liège

Le CRPF de Corse a construit, suite au projet INCREDIBLE, un partenariat de dimension régionale avec l'Université de Corse et le CNRS sur la valorisation du liège mâle insulaire, financé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Mise en gestion grâce au liège

Dans ce projet, le CRPF de Corse fait actuellement la synthèse des initiatives de valorisation du liège mâle dans l'isolation, à l'échelle du pourtour méditerranéen. Il accompagne, avec le comité de pilotage créé, une entreprise insulaire souhaitant intégrer le liège mâle dans un matériau isolant biosourcé. Sur le volet communication, en juin dernier, deux temps forts autour du liège ont été organisés en partenariat, notamment avec l'Institut Méditerranéen du Liège (IML). Une quinzaine de propriétaires ont répondu présents aux événements et, à ce jour, 80 hectares de forêt privée ont été mis en gestion grâce à cette animation. Ce projet soutient également deux travaux de thèses sur les valorisations innovantes du liège mâle. D'après les premiers résultats, les polyphénols de ce liège pourraient être valorisés en cosmétique et en tant que bio-retardateurs de flamme. Le liège mâle pourrait également intégrer des matériaux composites pour l'habitat à base de plâtre ou de plastique recyclé.

Exemple réussi de visite de chantier

Le CRPF a organisé sur la commune de Petreto-Bicchisano, en partenariat avec la coopérative forestière SILVACOOP, une visite de chantier de levée de liège à destination des propriétaires forestiers de la microrégion. La propriété concernée fait 39 hectares et se situe en Forêt de Valle d'u Muntonu, elle est gérée conformément à un Plan Simple de Gestion pour lequel on peut estimer les récoltes de liège à 25 quintaux par hectare. Grâce au CRPF, des échanges entre l'Université et les propriétaires forestiers ont pu avoir lieu et permettront de meilleures interactions entre innovation scientifique et mise en œuvre d'une sylviculture du chêne-liège.

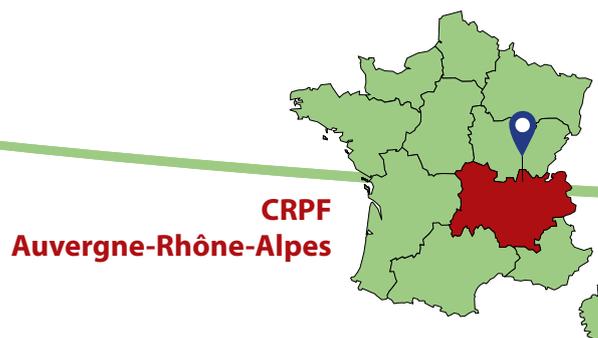


Objectif 2

FORMER
FAIRE PARTICIPER
S'ADAPTER
RESTAURER

**Conduire
le changement
par l'innovation,
le transfert des
connaissances
et le partenariat**

Objectif 2/ FORMER



La formation des propriétaires forestiers par les FOGEFOR

Rencontre avec Stéphanie Joumel, assistante technico-administrative au CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

En quoi consiste votre métier ?

J'occupe un poste d'assistante technico-administrative à Yzeure, dans l'Allier, avec comme mission principale le suivi des plans simples de gestion pour l'ex-région Auvergne et la gestion des frais de déplacements. Parallèlement, j'assure l'organisation des formations FOGEFOR et le suivi des stagiaires pour toute la région Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2021.

Je constate l'évolution des personnes qui viennent se former, de leur questionnaire au début sur leur forêt à leur satisfaction suite à la formation.

Concernant les FOGEFOR, mon travail consiste à préparer les supports de communication des programmes de formation, à en faire la promotion (mails, site internet...), puis à gérer le suivi des inscriptions, l'envoi des invitations, du bilan de satisfaction et des attestations de formations. Je suis en lien à la fois avec les propriétaires forestiers qui souhaitent se former et les animateurs afin de les accompagner lors du déroulement des journées de formation (listes d'inscrits, émargements, support...). Je travaille également en lien avec la cellule nationale pour les évaluations préalables et finales, la synthèse de chaque formation et le bilan de fin d'année. Enfin, je suis en lien avec les membres du bureau de l'association FOGEFOR pour le fonctionnement courant.



Quelle a été votre action marquante en 2021 ?

Avec Adrien Bazin, ingénieur au CRPF, nous avons choisi de développer des outils permettant d'homogénéiser et d'automatiser les pratiques pour gagner du temps :

- Inscriptions en ligne via un formulaire (évite les doubles saisies des bulletins).
- Mails standardisés pour informer les stagiaires : confirmation d'inscription, invitations, relances.
- Mise en place du questionnaire de satisfaction en ligne et son bilan automatisé des réponses.
- Attestations de formations automatisées.

En 2021, j'ai pris l'initiative de mutualiser tous les supports de formation du cycle d'initiation à la gestion forestière, afin d'harmoniser les contenus, rénover les supports en eux-mêmes et les proposer à tous les collègues qui animent les cycles.

Qu'est-ce que vous aimez le plus dans la gestion des FOGEFOR ?

Cette mission est très enrichissante et diversifiée. Elle touche à la fois des aspects techniques (réalisation et harmonisation des supports de formation, outils numériques) et relationnels. L'accompagnement des stagiaires me plaît particulièrement. Je constate l'évolution des personnes qui viennent se former, de leur questionnaire au début sur leur forêt à leur satisfaction suite à la formation. L'informatisation n'enlève pas le côté humain et le relationnel reste un point important dans mes activités.



La recherche participative par les Groupes de Progrès

À l'échelle nationale, les Groupes de Progrès sont constitués de plus de 140 associations de propriétaires forestiers telles que les Centres d'Étude Technique et d'Économie Forestière (CETEF). Animées pour la plupart par le CNPF, elles regroupent plusieurs milliers de propriétaires impliqués et motivés pour se former et partager leurs expériences. Elles permettent également au CNPF d'installer de nouveaux dispositifs expérimentaux sur les propriétés de leurs adhérents.

Un réseau expérimental développé

Le CRPF de Nouvelle-Aquitaine possède un solide réseau de 2 200 parcelles forestières de référence en forêt privée, dont une partie fait l'objet d'un suivi régulier par les techniciens. Intégrées au sein de la base de données nationale Ilex, certaines de ces parcelles constituent de véritables dispositifs expérimentaux visant à accroître nos connaissances forestières en termes d'itinéraires sylvicoles et de comportement d'essences, et dans l'objectif d'anticiper l'avenir et les nouvelles contraintes liées au changement climatique.

Une recherche participative

En mettant leur forêt à disposition de la recherche appliquée, des propriétaires peuvent s'investir dans la mise en place de dispositifs, la prise régulière de mesures et l'analyse des conclusions. Ainsi, le CETEF Limousin, a installé un réseau de huit placettes expérimentales sur des propriétés différentes, dans le but d'évaluer et de comparer diverses provenances de cèdres et de douglas. Depuis, de nombreuses mesures sont réalisées régulièrement par les techniciens du CNPF, en partenariat étroit avec le CETEF du Limousin et les propriétaires concernés. Autre exemple, la participation du CRPF au sein du Groupe d'Intérêt Scientifique « GIS Pin maritime du futur » aux côtés de l'ONF, de l'INRAE, du FCBA et du CPFA.

Un partage actif de connaissances

Les 7 et 8 octobre 2021, les Groupes de Progrès se sont réunis en Haute-Vienne (87) dans le cadre de deux thématiques. La première journée était consacrée au carbone forestier et au label bas-carbone, tandis que la seconde a permis d'aborder l'expérimentation dans le cadre du changement climatique. À cette occasion, des

visites de plusieurs dispositifs expérimentaux ont été organisés, afin de mieux appréhender la sylviculture des chênes rouges, des cèdres et des douglas. Les participants ont notamment visité une placette du réseau cèdres-douglas en présence du propriétaire très impliqué dans le suivi de ce dispositif, et discuté des avantages relatifs aux différentes provenances sur la base des résultats obtenus.



Objectif 2/ S'ADAPTER



Le projet « RAISON » face au changement climatique

Le projet RAISON (Réseau d'Adaptations, d'Innovations Sylvicoles Originales de Normandie) a pour objectif l'amélioration des connaissances sur le comportement (croissance, état sanitaire, qualité) d'essences « nouvelles » et potentiellement intéressantes en reboisement, dans un contexte de changement climatique.

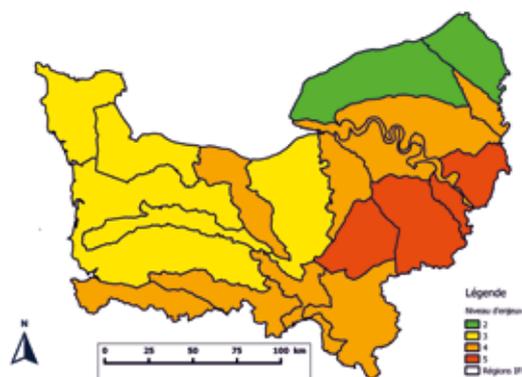
Inventaire des essences adaptées

Les peuplements comportant des essences « atypiques » ont été recensés et caractérisés dans les forêts publiques et privées de la région. 380 peuplements concernant une trentaine d'essences ont fait l'objet de mesures de terrain suivant un protocole standardisé. Bien qu'imparfaite en raison du faible nombre de relevés par essence, l'analyse des données a permis une première évaluation du potentiel de ces essences pour la production de bois, selon le type de station.

À partir des bases de données peuplement et station dont dispose le CRPF ainsi que du Guide de choix des essences de Normandie, les principaux secteurs à enjeux pour les forêts normandes ont été identifiés. Une carte indiquant le niveau de risque par région forestière IFN a pu être établie pour chacune des principales essences de la région.

Un réseau de démonstration sur l'introduction de nouvelles essences adaptées au changement climatique a été initié. S'appuyant sur le protocole développé au niveau national dans le cadre du projet ESPERENSE, deux sites d'environ 2 ha ont fait l'objet de plantations expérimentales qui seront suivies pendant une durée minimum de 30 ans.

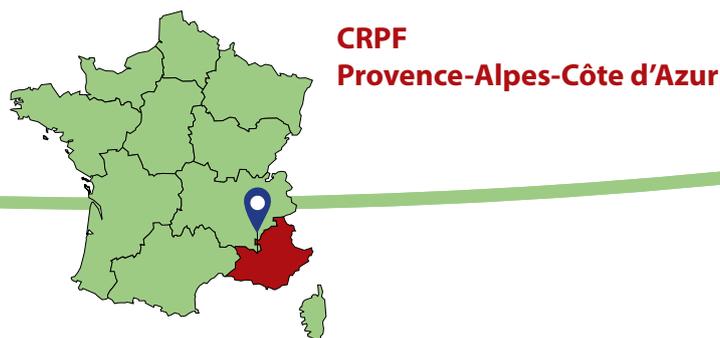
Carte des enjeux pour le chêne pédonculé



Suivi d'un dispositif expérimental dans le Calvados

À Maltot (14), huit essences ont été plantées sur une parcelle de 2,4 ha. Chaque placette expérimentale recouvre 17,85 ares, soit 252 plants. Les arbres seront mesurés individuellement tous les ans, puis tous les 3 ans, et une bande d'isolement a été aménagée (les deux lignes extérieures + les deux premiers et deux derniers plants de chaque ligne).

Les éclaircies réalisées dans la parcelle devront permettre de conserver un minimum de 30 arbres par essence dans 30 ans, suffisant pour tirer des conclusions sur leur comportement dans ce contexte stationnel.



Le regroupement au service de la gestion après incendie

Le 15 août 2020, un incendie a détruit 114 ha de forêts sur les communes de Faucon et d'Entrechaux dans le Nord Vaucluse. 77 ha appartenaient à des propriétaires privés et 37 ha aux communes concernées.

L'incendie de Faucon et Entrechaux, un paysage meurtri.



Après la coupe des bois brûlés, les collines reverdissent, les traces de l'incendie disparaissent.



Grâce à l'action concertée du CRPF, des collectivités locales, de l'ONF et du PNR du Mont Ventoux, un enlèvement des bois brûlés a pu être organisé avec l'appui du Préfet en mars 2021 au bénéfice des propriétaires publics et privés. Pour structurer la gestion d'une telle opération et sous l'impulsion du CRPF, l'Association Syndicale Libre des Bois de Grouchas a été créée. Vingt-neuf propriétaires privés, représentant 72 ha de forêt, ont été mobilisés en deux mois. L'ASL des Bois de Grouchas était accompagnée d'un gestionnaire forestier professionnel, la société Alcina, pour encadrer la coupe des bois. L'opération ainsi mutualisée a profité à l'ensemble des propriétaires qui ont pu obtenir un revenu, même faible, de leurs bois brûlés. Malgré de fortes pentes et un terrain accidenté, le bois a pu être valorisé en bois énergie et les traces du traumatisme effacées.

L'incendie a permis d'ouvrir les consciences d'un monde rural tourné principalement vers l'agriculture et le tourisme sur l'espace forestier majoritairement non géré. L'ASL ainsi constituée est maintenant prête pour intégrer de nouveaux propriétaires au sein d'un massif forestier de 900 ha. Le CNPF accompagnera cette démarche de gestion concertée, durable et multifonctionnelle en mobilisant les propriétaires forestiers concernés et en les conseillant sur la gestion de leur patrimoine forestier. Les enjeux d'intérêt général et particulier pourront ainsi être pris en compte à travers l'outil associatif.

Objectif 2/ INNOVER

CRPF
Bourgogne-Franche-Comté



Un partenariat solide et durable avec DIM pour atténuer le réchauffement climatique

Dès 2020 et tout au long de l'année 2021, le CRPF Bourgogne-Franche-Comté a accompagné deux propriétaires forestiers pour que leurs projets de reconstitution après scolytes puissent être certifiés par le Ministère de la Transition Écologique au titre du Label Bas-Carbone.

Les projets se multiplient

La reconstitution après scolytes concerne 13 ha en Haute-Saône sur la commune d'Amont-et-Effreney, correspondant à une réduction d'émissions de 2 320 tonnes de CO₂, et 23 ha dans l'Yonne à Champlost pour 5 480 tonnes de CO₂.

Six essences forestières différentes ont été plantées lors du premier projet et cinq lors du second.

En collaboration avec les propriétaires et leurs gestionnaires, le CRPF Bourgogne-Franche-Comté a réalisé les diagnostics stationnels (choix des essences, mélange, implantation...). Parallèlement, le CNPF a procédé aux calculs de la quantité de carbone séquestré par les projets, puis constitué et déposé la demande de labélisation au Ministère.

La marque DIM – soucieuse de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et en complément de ses efforts pour réduire son empreinte carbone depuis 10 ans – participe au financement des travaux de reconstitution de ces surfaces. Ainsi, elle compense volontairement une partie des émissions de ses activités grâce à ces projets de terrain, dont l'État certifie la qualité par la labélisation.

En 2021, le partenariat avec DIM s'est poursuivi. Le CRPF a accompagné trois nouveaux projets labellisés, pour une surface de 34,5 ha et une réduction d'émission potentielle de 7 430 tonnes de CO₂.

Le CNPF, leader dans le développement de méthodes forestières labellisées

Les trois premières méthodes forestières annexées au label Bas-Carbone pour labelliser des projets ont été rédigées par le CNPF.

Leader de la contribution carbone en forêt française, le CNPF a développé une ingénierie de projets carbone C+for, grâce à laquelle il fait labelliser ses projets. Le CNPF déploie son expertise à 3 niveaux :

- ➔ Reconnaissance du rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique.
- ➔ Proposition de projets Carbone à des entreprises engagées dans une démarche de développement durable ou de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).
- ➔ Assistance aux propriétaires pour concrétiser des projets forestiers qui n'auraient pas vu le jour sans l'apport de ces financements innovants.

Nous suivre :

www.linkedin.com/showcase/cnfp-forêt-carbone/

De nouvelles vidéos disponibles ici :

[DIM sur le chemin de la neutralité carbone - YouTube](#)

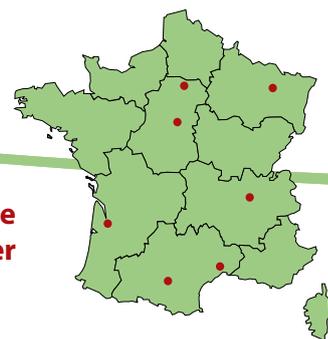
Objectif 3

S'ORGANISER
PARTAGER
COMMUNIQUER

**Adapter le
fonctionnement
du CNPF**

Objectif 3/ S'ORGANISER

Institut pour le
développement forestier



La certification Qualiopi des formations professionnelles du CNPF-IDF

Les organismes de formation professionnelle devaient être certifiés QUALIOPi - référentiel national qualité - pour le 1^{er} janvier 2022 (loi du 5 septembre 2018). Cette certification implique et atteste de la qualité des formations dispensées par la structure formatrice, concourant ainsi au développement de compétences des stagiaires. 2021 a ainsi vu la certification du service de formation de l'IDF !

Un processus d'amélioration continue

Le service formation du CNPF-IDF était déjà référencé Datadoc, basé sur des attestations déclaratives. La certification Qualiopi, plus exigeante, contrôle 32 indicateurs, nécessitant un important travail de mise en conformité.

Ainsi, l'information du public sur les stages, l'identification précise des compétences visées, l'adéquation des moyens pédagogiques, l'évaluation des acquis, la qualification et le développement des connaissances et compétences des formateurs et la mise en œuvre d'une amélioration continue, sont quelques-unes des preuves fournies.

La certification a été obtenue fin août 2021 pour 3 ans, reconnaissant ainsi le travail de fond réalisé par le service formation de l'IDF.

Une offre diversifiée de formations certifiées

Les formations de l'IDF répondent aux attentes des professionnels et propriétaires, selon diverses thématiques : gestion et sylviculture, diagnostics sylvicoles, droit et fiscalité, botanique, ou outils numériques.

Les formateurs CNPF-IDF mobilisent leurs compétences et savoir-faire pour dispenser des formations adaptées et ajustées aux besoins des professionnels. Des formations sur mesure sont co-construites, après une analyse des besoins d'évolution des entreprises.

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





CRPF
Bretagne - Pays de la Loire

Les forestiers et l'urbanisme

En matière d'aménagement du territoire, la forêt prend d'autant plus d'importance qu'elle est peu représentée. La région des Pays de la Loire n'échappe pas à cette règle. En l'absence de culture forestière, les aménagistes s'investissent d'une mission de sauvegarde de ces espaces qui souvent s'avère contreproductive en mettant parfois à mal la gestion durable des forêts telle que définie par la politique forestière de l'État.

Faire reconnaître la gestion durable des forêts

Le CNPF n'est pas personne publique associée (PPA) à l'élaboration des documents d'urbanisme mais personne publique consultée. Cependant, il doit être systématiquement informé des prescriptions des documents d'urbanisme et son avis est requis en cas de réduction des surfaces boisées. Dans la pratique, ces règles ne sont pas toujours respectées.

Les forestiers doivent s'intéresser à ces documents qui, selon les zonages utilisés sur les formations boisées (classement « Paysage » notamment), peuvent soumettre à déclaration (autorisation) toutes les coupes de bois, même celles programmées dans les documents de gestion durable (PSG, CBPS, RTG). C'est pourquoi, pour une meilleure prise en compte des enjeux forestiers territoriaux dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU...), le CRPF Bretagne-Pays de la Loire a rédigé une série de fiches « sylviculture et urbanisme ». Elles ont vocation à acculturer les porteurs de projets et à les alerter sur les conséquences de l'utilisation de certains types de zonages sur les espaces boisés.

Une charte sylviculture et urbanisme, modèle pour les autres régions

Ces fiches, qui se veulent simples et pédagogiques, ont recueilli l'assentiment de France Nature Environnement Pays de la Loire. Elles ont été regroupées au sein d'un document unique : la charte sylviculture et urbanisme. Précédée d'un texte d'engagement, cette charte sera présentée à la signature des structures PPA (Conseil départemental, Association des maires, Chambre d'agriculture...) dans chacun des départements de la

région. Bien que sans portée réglementaire, leurs signataires s'engagent à en respecter les orientations et les préconisations et s'attachent à les traduire dans les projets de planification. Ces fiches urbanisme peuvent être utiles à toutes les régions où elles sont facilement transposables



Objectif 3/ COMMUNIQUER



CNPF Services généraux

Modernisation des sites internet du CNPF

Rencontre avec Richard Lehaut, chef de projet au Service du Développement Numérique, et Vincent Tourret, webmaster de l'équipe communication des Services généraux du CNPF.

En 2021, le CNPF a préparé la rénovation de ses sites Internet www.cnpf.fr et ses déclinaisons régionales, de son site de services pour les propriétaires forestiers « lafortbouge.fr » et la création d'un nouveau « mesdemarches.cnpf.fr ». Retour sur ce projet de long terme.

Quelle est l'origine du projet ?

Richard : un audit de sécurité et de performance a été réalisé en mars 2020 sur l'ensemble de nos sites. L'obsolescence de certains langages de programmation posait des problèmes en matière de protection des données. Les avis des usagers nous ont également conduits à revoir des procédures en ligne jugées trop complexes. Ce rapport coïncidait avec une volonté d'harmoniser la visibilité du CNPF sur Internet. Une phase de recueil de besoins avec les utilisateurs et de co-construction avec des experts du numérique a abouti à un cahier des charges global, mis en œuvre par un prestataire externe pour une ouverture en 2022.

Quels sont les apports de ces nouveaux sites pour les utilisateurs ?

Richard : les sites sont maintenant tous multi-supports (tablette, smartphone, ordinateur), répondent aux obligations d'accessibilité numérique avec l'objectif d'obtention du « AA » dans le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA). Chaque internaute dispose d'un espace personnel pour faire valoir ses droits (d'accès, de rectification et d'opposition) en accord avec la future politique informatique et libertés de l'Établissement.



La gestion d'une plate-forme unique facilite également sa maintenance.

Vincent : avoir une plateforme commune pour l'ensemble des sites permet de décloisonner et d'offrir les mêmes services partout (formulaire, recherche, newsletter, espace documentaire). Visuellement, la forme est modernisée ; elle se met en accord avec la charte graphique de l'État et accompagne les évolutions actuelles de celles du CNPF. Pour les visiteurs, la navigation entre nos sites et la recherche de contenus sont facilitées. Les informations sont plus claires et plus lisibles pour tous. Pour les gestionnaires des sites en interne, utiliser les mêmes outils d'administration facilite la formation, les échanges de bonnes pratiques, et la mobilité interne des compétences.

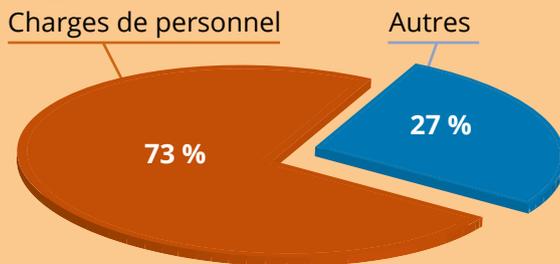
Les prochaines étapes ?

Vincent : les efforts porteront sur la refonte du site de vente des publications (e-librairie) et sur celui qui rassemblera nos contenus pédagogiques (jemeformepourmesbois.fr) et notre offre de formation. Ce dernier est d'autant plus important que le service formation de l'IDF est désormais labellisé Qualiopi. L'objectif est d'offrir un meilleur suivi des inscriptions et un parcours de formation plus fluide aux stagiaires.

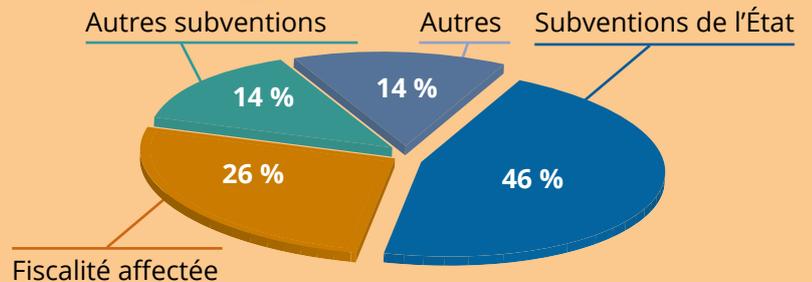


Bilan financier et bilan social 2021

Compte de résultat CHARGES



Compte de résultat PRODUITS



Les effectifs

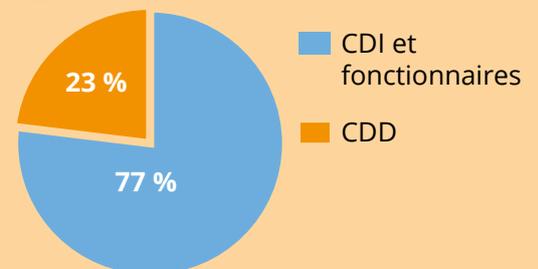
452 personnes pour 432,19 ETP¹

¹ équivalent temps plein

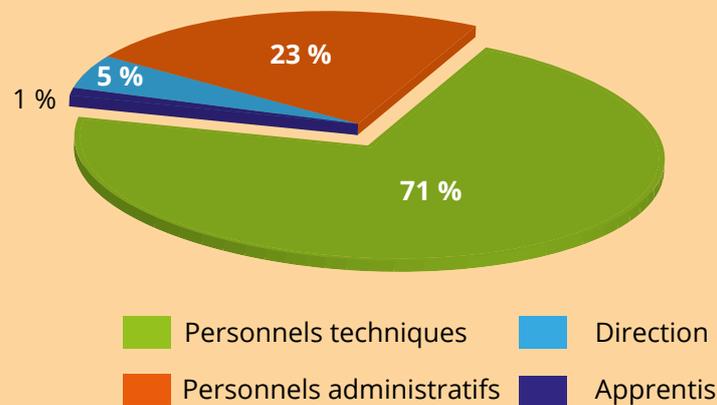
Répartition Homme/Femme au CNPF



Répartition CDD/CDI au CNPF



Répartition des catégories de personnels au CNPF



Organigramme

Décembre 2021



Présidente du Conseil
d'administration
Anne-Marie BAREAU



Directrice générale
Claire HUBERT



Directeur général adjoint chargé de la
gestion durable et de la mobilisation
Xavier PESME



Directrice des ressources humaines
et de la communication
Marie-Claude MUNSCHI

11 délégations régionales

CRPF
Auvergne-Rhône-Alpes

Présidente
Anne-Marie BAREAU

Directrice
Anne-Laure SOLEILHAVOUP



CRPF
Bourgogne
Franche-Comté

Président
Raoul de MAGNITOT

Directeur
François JANEX



CRPF
Bretagne - Pays de la Loire

Président
Guy de Courville

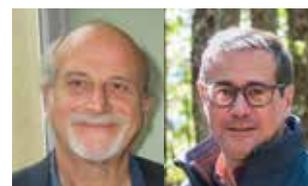
Directeur
Arnaud GUYON



CRPF
Corse

Président
Daniel LUCCIONI

Directeur
Christophe BARBE



CRPF
Île-de-France
Centre-Val de Loire

Président
Jean-Pierre PIGANIOL

Directeur
Gaël LEGROS



CRPF
Normandie

Président
Amaury LATHAM

Directeur
Régis LIGONNIÈRE



CRPF
Nouvelle-Aquitaine

Président
Bruno LAFON

Directeur
Roland de LARY



**Contrôleur financier
Dominique BOCQUET**

**Agent comptable principal
Patrick DRAN**



**Directeur administratif et financier
Vincent VIDEAU**

2 services d'utilité forestière (SUF)

**CRPF
Grand Est**

**CRPF
Hauts-de-France**

**Institut pour le
développement forestier**

C+For

**Président
Vincent OTT**

**Président
Henri de THEZY**

**Présidente déléguée
Anne-Marie BAREAU**

**Présidente déléguée
Anne-Marie BAREAU**

**Directeur
Alain LEFEUVRE**

**Directeur
Régis LIGONNIÈRE**

**Directeur
Éric SEVRIN**

**Directeur
Roland de LARY**



**CRPF
Occitanie**

**CRPF
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Président
Yannick BOURNAUD**

**Président
Bruno GIAMINARDI**

**Directeur
Olivier PICARD**

**Directeur
Christophe BARBE**



Gouvernance

REPRÉSENTANTS DES CENTRES REGIONAUX DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE		
CRPF	TITULAIRES	SUPLÉANTS
HAUTS-DE-FRANCE	Henri de WITASSE THEZY Président	M. René LEMPIRE
NORMANDIE	M. Amaury LATHAM Président	M. Jean de SINCAÏ
GRAND EST	M. Vincent OTT Président M. Patrice BONHOMME	M. Didier DACLIN M. Bernard LISCH
ÎLE DE FRANCE CENTRE-VAL DE LOIRE	M. Jean-Pierre PIGANIOL Président M. Étienne de MAGNITOT	M. Philippe de DREUZY M. François PONTON d'AMÉCOURT
BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE	M. Guy de COURVILLE Président M. Antoine d'AMÉCOURT	M. Serge de POIX M. Alain de CHABANNES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	M. Raoul de MAGNITOT Président M. Charles de GANAY M. Nicolas POLLIOT	M. Hugues de CHASTELLUX M. Patrice de FROMONT Mme Elisabeth VIELLARD
NOUVELLE-AQUITAINE	M. Bruno LAFON Président M. Philippe FLAMANT M. Bertrand VIELLARD-BARON M. Patrick MERCIER M. Pierre de LA POMÉLIE	M. Vincent DORLANNE M. Xavier de COINCY M. Bertrand ROUX de LUZE M. Jean-Louis LEONARD M. Olivier BERTRAND
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Mme Anne-Marie BAREAU Présidente M. André AUBANEL M. Henri d'YVOIRE	M. Claude MUFFAT M. Michel RIVET Mme Marie-Geneviève LE BOUCHER D'HEROUILLE
OCCITANIE	M. Yannick BOURNAUD Président Mme Jeannine BOURRELY M. Olivier BRUSQ	M. Jean-Louis de TORRES M. Francis MATHIEU M. Roger PAILLÈS
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	M. Bruno GIAMINARDI Président M. Daniel QUILICI	Mme Marie-Christine RENAUD Présidente M. Max BIGATTI
CORSE	M. Daniel LUCCIONI Président	Mme Paule NICOLAI-PIETRI
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE		
APCA	M. Jérôme MATHIEU	
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES DÉSIGNÉES PAR LE MINISTRE		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	Mme Fabienne BESSE Experts Forestiers de France M. Pierre-Olivier DRÈGE Vice-Président de l'UCFF	
REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DU PERSONNEL		
REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS	TITULAIRES	SUPLÉANTS
	M. Lionel DEPEIGE (UNSA) M. François CLAUCE (EFA CGC)	M. Sylvain PILLON (UNSA) M. Florent PRUDHOMME (EFA CGC)

CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE



DIRECTION GÉNÉRALE

47 rue de Chaillot - 75116 PARIS
Tél. : 01 47 20 68 15 - Fax. 01 47 23 49 20
cnpf@cnpf.fr

DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

CRPF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Maison de la Forêt et du Bois
MARMILHAT
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 98 71 20
auvergnerhonealpes@cnpf.fr

CRPF BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

18 bd Eugène Spuller
21000 DIJON
Tél. : 03 80 53 10 00
bfc@cnpf.fr

CRPF BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

36 avenue de la Bouvardière
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. : 02 40 76 84 35
paysdeloire@cnpf.fr

CRPF CORSE

105 cours Napoléon
20000 AJACCIO
Tél. : 04 95 23 84 24
corse@cnpf.fr

CRPF GRAND EST

41 rue du Général de Gaulle
57050 LE BAN SAINT-MARTIN
Tél. : 03 87 31 18 42
grandest@cnpf.fr

CRPF HAUTS-DE-FRANCE

96 rue Jean Moulin
80000 AMIENS
Tél. : 03 22 33 52 00
hautsdefrance@cnpf.fr

CRPF ÎLE-DE-FRANCE CENTRE-VAL DE LOIRE

5 rue de la Bourie rouge CS 52349
45023 ORLÉANS Cedex 1
ifc@cnpf.fr

CRPF NORMANDIE

Cap Madrillet - Bât B
125 avenue Edmund Halley, CS 80004
76801 ST-ÉTIENNE DU ROUVRAY Cedex
Tél. : 02 35 12 25 80
normandie@cnpf.fr

CRPF NOUVELLE-AQUITAINE

6 parvis des Chartrons
Cité Mondiale CS 41255
33075 BORDEAUX Cedex
Tél. : 05 56 01 54 70
nouvelle-aquitaine@cnpf.fr

CRPF OCCITANIE

7 chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE TOLOSANE
Tél. : 05 61 75 42 00
occitanie@cnpf.fr

CRPF PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

7 impasse Ricard Digne
13004 MARSEILLE
Tél. : 04 95 04 59 04
paca@cnpf.fr

INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

Service R&D du Centre national de la propriété forestière

47 rue de Chaillot - 75116 PARIS
Tél. : 01 47 20 68 15 - Fax. 01 47 23 49 20
idf@cnpf.fr



Pour suivre notre actualité, abonnez-vous !

La newsletter du CNPF



Forêt-entreprise

